



« Il faut malheureusement supprimer les épreuves terminales de la session 2021 du baccalauréat »



- Opinions
- Tribunes

Tribune

Claude Obadia

Agrégé de philosophie

Les inégalités des conditions d'enseignement des lycéens cette année rendent impossible une correction équitable des épreuves terminales du baccalauréat, auxquelles il faut substituer la prise en compte des résultats obtenus au cours de l'année, plaide, dans une tribune au « Monde », Claude Obadia, agrégé de philosophie.

Publié hier à 16h42 Temps de Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Le 21 janvier, le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, annonçait que les épreuves écrites de spécialité de terminale, initialement prévues le 15 mars, étaient annulées au bénéfice de la moyenne des résultats obtenus au cours des trois trimestres. Le ministre a pris à cette occasion une décision frappée au coin du bon sens.

En effet, comment aurions-nous pu, alors que plus de 60 % des lycéens reçoivent aujourd'hui un enseignement partiellement à distance, maintenir l'organisation des épreuves de spécialité selon les modalités initialement définies sans manquer au devoir d'équité vis-à-vis des candidats au baccalauréat ?

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Bac 2020 : l'évaluation des lycées compliquée par la crise sanitaire

Car les correcteurs des épreuves écrites sont amenés, dans les jurys dans lesquels ils sont affectés, à corriger des copies anonymées provenant d'établissements différents. Si les épreuves de spécialité avaient été maintenues, ils n'auraient donc aucunement pu savoir si l'auteur de telle ou telle copie a reçu un enseignement présentiel ou à distance. De facto, ils n'auraient pu évaluer de façon équitable les copies des candidats. Le ministre de l'éducation a donc pris ici la décision qu'il fallait prendre.

Un maintien des épreuves illogique

Comment, en revanche, ne pas être interloqués par les propos que M. Blanquer vient de



tenir à l'occasion de l'entretien publié par *Le Monde* dans son édition du 10 mars ? Le ministre y déclare explicitement que les épreuves terminales de philosophie et du grand oral seront maintenues.

M. Blanquer confie même qu'il espère bien voir les élèves de terminale reprendre les cours à plein temps avant la fin de l'année scolaire, comme si ce souhait pouvait à lui seul justifier une décision aussi surprenante que contestable. Mais les faits sont là, dont notre ministre, cette fois-ci, ne semble plus prendre la mesure. Qu'il nous soit permis, pour le montrer, de préciser notre analyse.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi « Ça ira mieux l'année prochaine » : en première ligne, les « 2003 » racontent le nouveau baccalauréat

Depuis la mi-novembre – c'est-à-dire depuis quatre mois –, 65 % des lycéens français reçoivent un enseignement partiellement à distance, dont les modalités particulières, laissées à l'initiative des établissements et à l'approbation des recteurs d'académie, sont toutefois convergentes, puisqu'il s'agit dans la plupart des cas de diviser par deux le taux de présence des élèves dans les établissements.

Prendre en compte les résultats sur l'année

Or, si certaines équipes pédagogiques ont fait le choix de maintenir l'enseignement présentiel des élèves de terminale, nombre de ces derniers ne suivent que 50 % des cours dans l'enceinte de leur lycée. Si l'on ajoute à cela que 35 % d'entre eux (tous niveaux confondus cette fois) reçoivent, quant à eux, un enseignement présentiel à 100 %, force est de reconnaître que nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'offrir à tous les élèves des lycées les mêmes conditions de scolarisation et de réussite à la session 2021 du baccalauréat.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Bertrand Périer : « Le grand oral est une épreuve d'égalité des chances »

Comment, dans ces conditions et alors que la situation sanitaire du pays interdit de projeter le retour des élèves de terminale au lycée avant le mois d'avril ou le mois de mai, le ministre de l'éducation peut-il imaginer que les correcteurs des épreuves terminales du baccalauréat pourront évaluer équitablement les candidats alors qu'ils ne sauront absolument pas (les copies de philosophie sont anonymées) si ces derniers ont reçu un enseignement entièrement présentiel ou partiellement à distance ?

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Réforme du bac : les deux tiers des lycéens redoutent un examen « dévalué »

La vérité doit ici être énoncée clairement. Au regard de la situation que connaissent les élèves des lycées depuis le mois de novembre, il est rigoureusement inconcevable qu'ils puissent être évalués avec équité dans le cadre des épreuves terminales prévues jusqu'à ce jour par Jean-Michel Blanquer. Chacun en a déjà tiré la conséquence qui s'impose. Il faut malheureusement mais impérativement supprimer ces épreuves terminales et leur substituer la prise en compte des résultats obtenus tout au long de l'année par les élèves. Tout simplement parce que c'est la seule façon d'éviter que les candidats fassent l'objet d'une évaluation insupportablement injuste.

Claude Obadia est agrégé de philosophie, chargé de cours à l'université Paris-Cergy, professeur à l'ISC Paris et dans le second degré. Il est l'auteur de *Kant prophète ? Éléments pour une europhilosophie* (Ovadia, 2013) et d' *Apprendre à philosopher* (Ovadia, 2020).

Claude Obadia (Agrégé de philosophie)
Contribuer

Services

FORMATION PROFESSIONNELLE avec topformation.fr



**COMPAREZ
DES MILLIERS
DE FORMATIONS**
en France

Recherchez

FORMATION ANGLAIS avec Gymglish

POUR AMÉLIORER
VOTRE **ANGLAIS**

1 MOIS OFFERT

